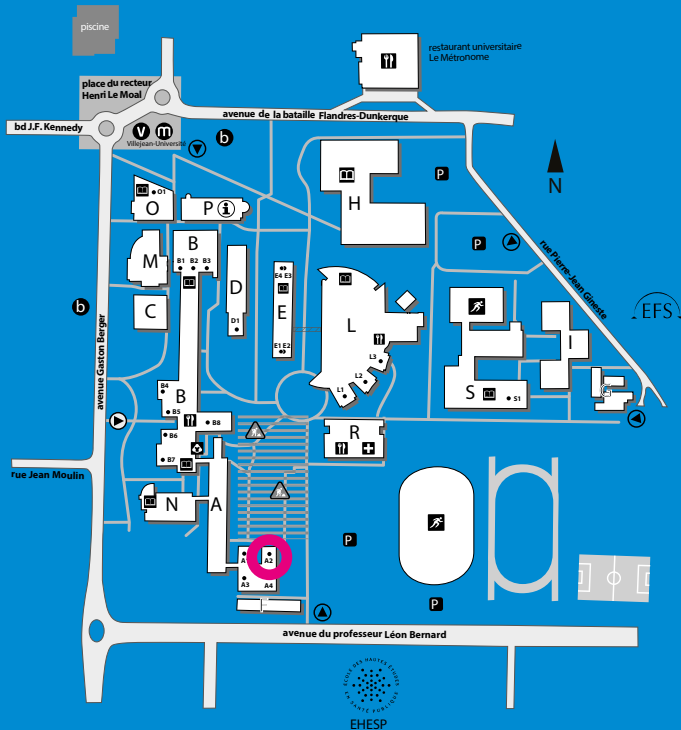


Plan d'accès



Journée organisée avec le soutien de la Commission européenne
et de la Direccte de Bretagne
Institut de recherche économique et social (IRES)
Institut des Sciences Sociales et du Travail de l'Ouest (ISSTO)
Chaire européenne Jean Monnet « Croissance inclusive et politique sociale »
de l'Université Rennes 2 (n°528881)

Contact : Gwenola Billon, ISSTO
02 99 14 20 82, gwenola.billon@univ-rennes2.fr
www.univ-rennes2.fr/issto

design graphique www.ertajacob.fr

L'Europe des salariés

Compétitivité et mobilité des travailleurs

Journée d'études IRES-ISSTO

Chaire européenne Jean Monnet
Croissance inclusive et politique sociale

JEUDI 11 JUIN 2015

AMPHI AZ
CAMPUS DE VILLEJEAN
UNIVERSITÉ RENNES 2
PARTICIPATION
LIBRE ET GRATUITE



Alors même que les divergences économiques et sociales sont de plus en plus marquées entre Etats membres, la mise en concurrence des salariés tend aujourd'hui à s'intensifier au sein de l'Union européenne, faisant du travail un facteur d'ajustement au nom de la compétitivité.

Cette journée d'analyse et de débat entre économistes, juristes et experts syndicaux doit permettre d'éclairer les ressorts de cette compétitivité et de réfléchir au nécessaire équilibre entre libertés économiques et droit sociaux.

9:00-9:15 OUVERTURE

Marcel Calvez, Professeur de sociologie, directeur de l'UFR Sciences Sociales, Université Rennes 2

Danielle Charles Le Bihan, Professeur de droit public, Université Rennes 2 et coordinatrice du Centre d'Excellence Jean Monnet (CEJM) de Rennes

9:15-9:30 INTRODUCTION

Pascale Turquet, Directrice de l'ISSTO, Chaire européenne Jean Monnet « Croissance inclusive et politique sociale », Centre de recherches sur l'action politique en Europe (CRAPE) – UMR 6051, Université Rennes 2

9:30-12:30 SESSION 1

LA COMPÉTITIVITÉ EN EUROPE

La crise de la zone euro et le déclin industriel de certains pays européens ont remis au centre des débats la question de la compétitivité, faisant des salaires et du coût du travail la principale variable d'ajustement. Cette approche univoque et globale de la compétitivité mérite un réexamen critique.

Présidence de la session : **Catherine Sauviat**, chercheur à l'IRES et Professeur associé à l'ISSTO

Odile Chagny (économiste, IRES), *Dynamique salariale, coût du travail et compétitivité en Europe*

Claude Serfati (économiste, IRES), *La compétitivité en Europe, retour sur le concept et ses approches dans le débat économique français et européen*

Table ronde réunissant les intervenants et des représentants des organisations syndicales, avec notamment la présence de **Yvan Ricordeau**, Secrétaire national CFDT et de **Andrée Thomas**, Secrétaire confédérale Force Ouvrière

12:30 DÉJEUNER

Hall de la maison de la Recherche, bâtiment N

14:00-17:00 SESSION 2

LA MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS EN EUROPE

La mise en concurrence sociale au sein de l'Union européenne est une question qui fait débat dans un espace économique intégré. Cette question se pose directement lorsque la mobilité de la main d'œuvre est l'accessoire d'une activité économique de prestation de services (directive «détachement»); elle se pose en des termes renouvelés en présence de clauses sociales insérées dans des appels d'offre.

Présidence de la session : **Stéphanie Le Cam**, Maître de conférences de droit privé, ISSTO et UFR des Sciences sociales, Université Rennes 2

Marion del Sol (Professeur de droit privé et directrice de l'Institut Droit et Europe (IODE) – UMR CNRS 6262, Université Rennes 1), *Détachement des travailleurs : un environnement juridique propice à la mise en concurrence sociale ?*

Jean-Philippe Lhernould (Professeur de droit privé, Laboratoire Droit et Changement Social – UMR CNRS 6297, Université de Nantes), *Clauses sociales : protection des travailleurs ou obstacle aux libertés économiques*

Table ronde réunissant les intervenants et des représentants des organisations syndicales, avec notamment la présence de **Pierre-Yves Chanu**, Conseiller confédéral CGT et de **Christophe Lefevre**, Secrétaire national Europe et International CFE-CGC

16:45 CONCLUSION

Frédéric Lerais, Directeur de l'IRES, *Europe des salariés et gouvernance économique européenne*

Les communications n'engagent que leur auteur et la Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.